

NEWSLETTER MENSUELLE DU GTPE-AFRIQUE ICOMOS

Edito

Chers Lecteurs, chères Lectrices,

L'année 2022 marque le 50ème anniversaire de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, ou « Convention de 1972 ».

Cette Convention avait dès ses débuts un rapport particulier avec le continent africain. En effet, c'est avec la campagne de Nubie menée par l'UNESCO de 1960 à 1980 en Egypte qu'est née la notion de patrimoine mondial, cette idée qu'il existe dans le monde des biens culturels ou naturels dont la valeur est universelle, et que l'humanité toute entière se doit protéger. Parmi les trois premiers sites inscrits sur la prestigieuse Liste en 1978 se démarquait également l'Île de Gorée au Sénégal, site tristement célèbre pour son histoire marquée par l'esclavage, comme tant d'autres lieux sur notre continent.

Alors, 50 ans après sa naissance, quelle est aujourd'hui la place de l'Afrique dans cette Convention ?

Cette année clé représente une réelle occasion pour nous, jeunes professionnels du patrimoine africain, de faire notre propre bilan de ces 50 dernières années de mise en œuvre de la Convention en Afrique, mais aussi et surtout d'en imaginer le futur. Il nous incombe à tous de nous poser les bonnes questions ; de nous (ré)approprier ce texte international au profit d'une meilleure préservation, gestion et promotion de ce patrimoine qui nous est si cher, aussi bien à nous qu'au reste de l'humanité ; et de nous assurer de sa durabilité pour les générations futures.

Ce sont ces réflexions qui nous ont guidées tout au long de ce numéro spécial, et que nous entendons poursuivre tout au long de cette année si particulière.

Bonne lecture!

Alyssa K. Barry Coordinatrice



50 ANS DE LA CONVENTION PATRIMOINE MONDIAL: RETOUR EN 1972...

Les temples de Ramsès II à Abou Simbel et le sanctuaire d'Isis à Philae sont des trésors de la civilisation de l'Égypte ancienne situés dans une zone archéologique jalonnée d'admirables monuments. Alors menacés de disparition à la suite de la décision de construire le barrage d'Assouan en Égypte, l'UNESCO entreprit en 1960 de lancer une campagne internationale de sauvegarde à la suite d'un appel d'aide des gouvernements égyptien et soudanais. Campagne qui favorisa ainsi la réalisation des recherches archéologiques afin de démonter, déplacer et réassembler ces merveilles dans l'optique de les protéger. La mobilisation des États parties durant ladite campagne fut impressionnante : celle-ci s'éleva à 80 millions de dollars dont la moitié provenait des dons d'une cinquantaine de pays. Cette situation démontra ainsi l'importance du partage des responsabilités entre pays, dans l'optique de préserver les sites culturels de valeur universelle exceptionnelle. Cette mobilisation favorisa d'autres campagnes de sauvegarde, notamment pour Venise et sa lagune en Italie ou encore les Ruines archéologiques de Mohenjo Daro au Pakistan...

Plus tard, l'idée de concilier la conservation des sites culturels et naturels est née lors d'une conférence à la Maison-Blanche à Washington, D.C en 1965, où il a été proposé la création d'une « Fondation du patrimoine mondial » qui encouragerait la coopération internationale afin de protéger « les lieux, les paysages et les sites historiques les plus extraordinaires pour le présent et l'avenir de toute l'humanité ». En 1968, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) formula des propositions qui furent présentées à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain à Stockholm en 1972. Ces propositions trouvèrent accord à l'unanimité de ses États membres et donnèrent naissance à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO le 16 novembre 1972. En considérant le patrimoine sous ses aspects, aussi bien culturels que naturels, la Convention nous rappelle l'interaction entre l'homme et la nature, et la nécessité fondamentale de préserver l'équilibre entre les deux.

La Convention compte huit chapitres répartis en trente-huit articles. En signant la Convention, chaque État s'engage à assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel présent sur son territoire. Elle encourage les États parties à sensibiliser le public aux valeurs des biens du patrimoine mondial et à améliorer leur protection et leur conservation. Les État parties signataires de la Convention sont encouragés à former du personnel qualifié et fournir des services sur les sites inscrits, mener des études scientifiques et techniques sur la conservation et prendre des mesures pour conférer à ce patrimoine une fonction dans la vie quotidienne des citoyens. En ratifiant la Convention, l'État partie marque son appartenance à une communauté internationale qui apprécie et sauvegarde des biens d'importance universelle, incarnant un ensemble d'exemples exceptionnels témoignant de la diversité de la culture et de la richesse de la nature. Un bien inscrit au patrimoine mondial confère un prestige et un label, tout en assignant à l'État partie des devoirs pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle grâce à laquelle ces biens ont été inscrits. L'État partie se doit également de maintenir le rôle de ces sites en assurant leur valorisation culturelle et économique en faveur du développement national et du bien-être des populations. Être membre de la Convention donne par ailleurs accès au Fonds du patrimoine mondial ainsi qu'à d'autres formes d'assistance destinées à assurer la protection du patrimoine mondial.

Avenir G. Meikengang.

50 ANS DE LA CONVENTION 72: LES ASPIRATIONS DES JEUNES...

Mon aspiration pour le patrimoine africain dans les 50 ans prochaines années est captivée par les réflexions de l'Agenda 2063, sur la nécessité d'autonomiser les jeunes parmi d'autres groupes vulnérables. C'est à travers l'une de ses aspirations, "Une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable" que je souhaite une innovation du Sommet des compétences du patrimoine mondial, ciblant les jeunes professionnels et autres jeunes, les dotant des compétences requises pour répondre à la demande de compétences patrimoniales dans la gestion, la conservation et la valorisation de notre patrimoine africain. J'aspire à voir les pays africains s'engager à développer des besoins stratégiques prioritaires pour les besoins émergents en compétences en matière de patrimoine. Il est nécessaire d'améliorer les compétences des jeunes qui occupent actuellement des emplois dans le domaine du patrimoine et ceux qui sont sans emploi, afin qu'ils puissent saisir de nouvelles opportunités d'emploi et celles qui se développeront au fil du temps, améliorant ainsi le potentiel de travail socio-économique de la population jeune de notre continent. Je crois que mon aspiration pour le Sommet des compétences du patrimoine mondial, incarné par des parties prenantes pertinentes et engagées, préparera nos jeunes aux futures révolutions économiques et s'étendra même bien audelà des 50 années souhaitées.

Tsholofelo Goabaone Kenathetswe (Botswana)

Mes aspirations pour le patrimoine africain dans les 50 prochaines années sont celles qui ressemblent à un rêve qui se concrétise enfin, les visions et les idées que les jeunes d'aujourd'hui ont pour le patrimoine africain étant enfin une réalité tangible. Cette réalité est la quintessence des voix des jeunes sur le patrimoine africain non seulement entendues mais également mises en œuvre, ce qui reflétera la représentation active et pratique des jeunes à toutes les étapes de prise de décision et de mise en œuvre ainsi qu'à tous les niveaux. Le patrimoine africain ne peut en aucun cas être séparé de son peuple en tant que tel. J'aspire à ce que ce patrimoine soit pratiquement et non théoriquement géré et recherché avec l'aide de son peuple qui à son tour forme les communautés locales. Le patrimoine africain dans 50 ans devrait être traité par les États parties africains comme une priorité nationale et devrait être soutenu par des cadres législatifs solides qui le placent au centre de tout développement national. Davantage de dialogues intergénérationnels et d'activités visant à l'utilisation durable du patrimoine africain devraient être initiés à tous les niveaux des États parties africains, c'est-à-dire de la base au sommet. Les 50 prochaines années pour moi ce n'est pas demain ou dans 50 ans mais ça commence aujourd'hui, c'est ici, et ça commence avec nous !

Tatenda Tavingeyi (Zimbabwe)

En tant que jeune passionnée du patrimoine, j'aspire à me voir, ainsi que de nombreux autres Africains, contribuer à sensibiliser et à soutenir la lutte contre le changement climatique, car le changement climatique est devenu l'une des menaces les plus importantes pour les biens du patrimoine mondial africain. Si les organisations, les communautés et les gouvernements peuvent travailler ensemble pour réduire les contributions humaines au changement climatique, cela pourrait entraîner une réduction des impacts du changement climatique sur nos sites, ce qui met en danger nos sites et les expose au risque d'être retirés de la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. En tant que professionnel de musée, je me concentre maintenant sur les programmes et les expositions qui se concentrent spécifiquement sur les collections du musée, mais je mets plutôt l'accent sur l'utilisation de l'espace du musée pour aider à résoudre les problèmes actuels qui menacent nos ressources patrimoniales, et l'un de ces problèmes est le changement climatique. Cela n'aide pas à encourager les États parties africains à identifier davantage de sites de valeurs universelles exceptionnelles alors que peu d'efforts sont déployés pour conserver et préserver les sites que nous avons actuellement sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Non seulement le changement climatique menace notre patrimoine, mais aussi nos vies et nos moyens de subsistance.

......

WHAT'S NEWS? | EDITION 0003

50 ANS DE LA CONVENTION 72: LES ASPIRATIONS DES JEUNES...

Mes aspirations en tant que conservateur et gestionnaire professionnel du patrimoine peuvent se définir comme suit dans les cinquante prochaines années, en m'inspirant des traités signés par tous les États parties à la convention de 1972 sur la préservation des biens du patrimoine dont l'Afrique faisait alors partie:

- · Acquérir plus de connaissances dans le domaine de la conservation du patrimoine, par lequel des méthodes standard globales de préservation et de gestion doivent être adoptées pour l'entretien de tous les sites du patrimoine en Afrique. Cela augmentera la durée de vie des sites du patrimoine en Afrique et contribuera à la transformation facile du riche patrimoine pour les générations futures.
- · Être acquitté de la connaissance du dossier de proposition d'inscription pour l'évaluation universelle de la plupart des sites du patrimoine africain / structures monumentales pour aider à découvrir la possibilité d'avoir les exigences de plan des dix caractéristiques qu'un site du patrimoine devrait posséder, qui comprennent des éléments culturels et entités naturelles, avant d'être inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- · Je souhaite être consultant en patrimoine dans le domaine de la conservation et de la protection du patrimoine, où cela contribuera au maintien des valeurs universelles exceptionnelles de notre cher patrimoine africain : chaînes du passé au présent et liens [sites historiques, édifices monumentaux, sanctuaires et temples sacrés, ruines de l'existence d'ancêtres passés et biens du patrimoine naturel] aux descendants à venir en Afrique.
- · Diffuser/encourager des campagnes dans les pays africains et au-delà pour sensibiliser à l'importance des biens du patrimoine dans notre communauté et à la nécessité de les protéger car ils sont notre point de référence dans notre état d'existence.
- · Aider à réhabiliter/sauver certains de nos grands sites patrimoniaux/monumentaux qui sont dans un état critique d'effondrement ou en voie d'extinction conformément aux traités de protection de la Convention de 1972.

Au cours des cinquante prochaines années, je souhaite voir les sites du patrimoine africain comme un grand centre fascinant d'attractions touristiques et une durabilité efficace des pionniers des paysages culturels africains en général avec la mise en œuvre complète de la Convention de 1972 dans tous les pays d'Afrique en collaboration avec le NCMM, et les autres États parties à la Convention.

Surajudeen Niyi Awoyera (Nigeria)

Pour les 50 prochaines années, j'aspire à ce que :

- les politiques culturelles de développement des pays africains se calquent scrupuleusement sur les différentes conventions internationales liées au patrimoine ;

.......

- la protection du patrimoine soit inscrite parmi les objectifs de développement durable ;
- les biens culturels et naturels de tous les pays africains soient inventoriés ;
- des mesures de protection soient envisagés et appliqués pour une bonne conservation des biens culturels et naturels des territoires africains :
- le éléments du patrimoine immatériel soient répertoriés et que des mesures soient prises pour leur sauvegarde ;
- les communautés locales et les jeunes soient davantage impliqués dans les processus d'identification, de gestion, de conservation et de sauvegarde du patrimoine ;
- la prise de conscience de l'importance du patrimoine soit à telle point que les communautés locales aient la possibilité d'initier elles-mêmes, des processus d'inscription des biens de leurs localités sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO;
- les valeurs, langues locales et bonnes pratiques du patrimoine immatériel soient promues dans les différents États ;
- le patrimoine soit un facteur de développement économique, social, de rapprochement des peuples africains.

Raïmi Bassitou Nouatin (Benin)

50 ANS DE LA CONVENTION 72: LES ASPIRATIONS DES JEUNES...

Plus de représentativité des biens culturels africains sur la Liste du patrimoine mondial et moins de biens inscrits sur la liste du patrimoine en péril.

Un accent mis sur l'aspect « Valorisation » des biens. Que nous insistons sur la volonté de faire connaître, de promouvoir notre patrimoine sur le plan national et international.

La mise en place des programmes de promotion de notre potentiel culturel comme le programme Route des Chefferies dans chaque pays et dans chaque région ou communauté.

Le développement de l'« intra-tourisme » ou encore le tourisme interne. Chaque africain se doit de connaître les différents sites de son pays, sinon comment valoriser ce dont tu n'as même pas connaissance?

Entrer dans l'esprit du marketing, un marketing patrimonial. On doit pouvoir se vendre à travers notre patrimoine. L'Afrique a besoin d'offrir une image où à travers un regard on pourra se créer un univers que l'on aura envie de découvrir, non pas une image de perpétuels conflits, mais celle de paix et de partage.

Une meilleure collaboration entre le secteur privé, les collectivités locales et les décideurs pour une meilleure élaboration des politiques culturelles.

.....

Maeva Dolores Pimo (Cameroun)

Le patrimoine est un centre de ressources qui a contribué à la réflexion sur le rôle du développement culturel, des industries culturelles et créatives et qui est désormais largement reconnu comme une ressource stratégique et un outil efficace en Afrique, qui offre des services réguliers et utiles dans son domaine de compétence. Les jeunes ont un potentiel et un rôle de plus en plus important à jouer en tant que leader de demain et c'est à cet égard qu'il est crucial de :

- Améliorer et soutenir des approches significatives dans l'éducation au patrimoine (primaire, secondaire, supérieur, apprentissage tout au long de la vie, etc.) et dans les outils de formation, y compris les arts et la culture afin d'améliorer les connaissances sur le patrimoine culturel dès le plus jeune âge.
- Encourager et soutenir l'intégration et les démarches des créateurs (acteurs culturels et créatifs) dans une perspective d'égalité d'accès pour tous au patrimoine et d'assurer sa pérennité.
- Encourager et soutenir les initiatives dirigées par des jeunes en favorisant la coopération et le partenariat comme moyen de soutenir le partage des connaissances aux niveaux local, national, régional et international par différents moyens (apprentissage par les pairs, projets conjoints, campagnes de sensibilisation, échanges entre pairs, plateformes, rencontres professionnelles...).
- Entreprendre un cartographie des jeunes leaders et initiatives existants et développer des approches pragmatiques vers des stratégies efficaces pour une meilleure inclusion et diffusion/multiplication des bonnes pratiques.
- Approches pragmatiques des stratégies efficaces des communautés de proximité pour inspirer, motiver, responsabiliser et assurer la pleine intégration en renforçant l'équilibre entre les sexes et la diversité, les libertés et les droits, la pleine participation à la prise de décision et au leadership, impliquer les autorités publiques dans la promotion des changements, la gouvernance participative, etc.
- Repenser l'économie touristique et la commercialisation du patrimoine dans les propriétés africaines et dans l'optique d'une liste plus équilibrée.
- Renforcer les approches et les stratégies de restitution, de retour, de commerce illégal, de biens culturels, de circulations, de provenance et de recherche.
- Capitaliser sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et les médias numériques comme source de réponses intelligentes aux enjeux patrimoniaux et aux enjeux qui y sont liés.

Maria Manjate (Mozambique)

50 ANS DE LA CONVENTION 72: PAROLE AUX EXPERTS...

Le 50ème anniversaire devrait inspirer les Africains à adopter une nouvelle attitude envers la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine culturel et naturel. Ce moment unique dans l'histoire de cet instrument international devrait inciter les Africains à réfléchir davantage sur la façon de combler la relation conflictuelle actuelle entre la conservation et la transformation socio-économique pour le développement durable du Continent. Tout d'abord, il est essentiel de revoir de manière critique comment la Convention de 1972 a pu lier les aspirations culturelles et naturelles à un objectif de protection de notre patrimoine. Deuxièmement, 50 ans après la première conférence mondiale sur les questions environnementales à Stockholm, les Africains ne doivent pas manquer le lien inhérent entre la Convention de 1972, la protection de la biodiversité et la promotion de moyens de subsistance inclusifs. Enfin, en tant que région qui s'urbanise le plus rapidement, les Africains, plus que toute autre population, devraient s'efforcer de lier l'urbanisation à la protection de la biodiversité et à la promotion de sa diversité. Tous ces thèmes essentiels des 50 prochaines années sont déjà abordés dans la Convention de 1972. Il appartient aux dirigeants, experts, praticiens, femmes, jeunes et sociétés civiles africains de créer une nouvelle vision pour faire une identité africaine à travers la Liste du patrimoine mondial qui enrichit sa diversité pour le développement durable.

Dr Muhammad Juma, Tanzanie, Chef de l'unité Afrique au Centre du Patrimoine Mondial-UNESCO

Pour les 50 prochaines années, je souhaite vraiment voir trois choses.

La première c'est que l'expertise africaine (des universitaires et professionnels) soit mise en avant sur les questions de patrimoine en Afrique, sachant que 75% des missions d'évaluation sont effectuées par des africains.

Deuxièmement, j'aimerais voir les jeunes jouer un rôle plus actif dans les questions de patrimoine, pas seulement au niveau du patrimoine mondial mais plutôt de façon générale, notamment sur les projets générateurs de revenus et des projets offrant plus de visibilité aux communautés sur le terrain.

La troisième chose que j'aimerais vraiment voir, c'est l'existence de curricula viables dans nos universités sur les questions de patrimoine.

Souayibou Varissou, Benin, Directeur Exécutif du Fonds pour le patrimoine mondial africain

Notre projection pour les 50 prochaines années est liée à quelques éléments clés. Premièrement, la mise en œuvre de la Convention en Afrique doit être inclusive en termes de genre, d'implication des jeunes et des communautés. Tant que nous n'aurons pas cet équilibre, nous ne pourrons pas réaliser ce que nous voulons. La deuxième dimension qui ressort est la question du renforcement des capacités. Nous pouvons faire plus avec le renforcement des capacités et en nous dotant des connaissances nécessaires pour résoudre les problèmes liés à la Convention. Cela devrait également être inclusif : le renforcement des capacités non seulement pour les experts en tant que tel, mais aussi pour les systèmes de connaissances autochtones et ce que les nouvelles technologies offrent. Évidemment, cela passe par une plus grande implication des jeunes, des femmes.

Dr Dawson Munjeri, Zimbabwe, Expert en Patrimoine Mondial

50 ANS DE LA CONVENTION 72 : PAROLE AUX EXPERTS...

Premièrement, il faudrait impliquer davantage les jeunes dans le patrimoine, notamment le patrimoine mondial parce que justement, le présent et l'avenir appartiennent aux jeunes et avoir l'engagement des jeunes est important pour garantir l'avenir. Ensuite il faudrait plus les responsabiliser enfin afin qu'ils puissent pleinement jouer le rôle qu'on attend d'eux. Aussi insister sur leur formation : le renforcement des capacités parce que les africains doivent être mieux formés, plus formés, afin que les dossiers africains soient portés par les africains qui connaissent mieux le contexte africain. J'espère que dans les 50 prochaines années, le visage de l'Afrique changera sur le plan du patrimoine mondial africain.

Dr Franck Ogou, Benin, Directeur de l'Ecole du Patrimoin Africain

Le patrimoine Africain malgré sa richesse sur le plan naturel, culturel et les nombreuses opportunités économiques qu'il procure, sa contribution au développement des Etats parties est encore très timide. Cet état de fait est lié à des difficultés de gestion associées à l'absence d'un mécanisme de financement durable. Par ailleurs, les Etats Africains sont dans un processus de développement économique basé sur l'exploitation des ressources naturelles de toute sorte : gaz, pétrole, mine, électricité dont les impacts négatifs sur les valeurs culturelles et naturelles constituent les enjeux majeurs de conservation et de valorisation du patrimoine Africain pour les 50 prochaines années.

.......

Pour parvenir à concilier le développement économique à travers l'exploitation des ressources naturelles, la conservation et la valorisation du patrimoine Africain, il faudrait que tous les secteurs du développement économique intègrent la conservation du patrimoine dans leur stratégie de développement comme indiqué dans l'agenda 2063 de l'Union Africaine.

L'analyse de cette problématique du développement durable et du patrimoine mondial africain en lien avec le changement climatique, devrait inciter les Etats parties africains à prendre des mesures communautaires, au niveau politique, législatif et de l'aménagement du territorial, pour transmettre ce riche patrimoine aux générations futures tout en le valorisant.

Dr Youssouph Diedhiou, Sénégal, Chargé de Programmes IUCN

Je suis très contente de voir les jeunes participer et prendre en charge leur patrimoine sur notre continent. Le futur du patrimoine en Afrique dépend des jeunes. Ce sont les jeunes qui vont le porter, le faire connaître et le valoriser.

.....

Hamida Rhouma, Tunisi, Experte du Patrimoine

AGENDA DU MOIS



Réunion mensuelle du Groupe de travail de l'ICOMOS "Notre Dignité Commune" Initiative - Approches basées sur les droits, le 25 juillet 2022.

Notre Dignité Commune a commencé comme une initiative de l'ICOMOS en 2007 et s'est étendue en 2011 comme une coopération pour les organisations consultatives de la Convention du Patrimoine Mondial (ICCROM, ICOMOS, IUCN) sous la coordination de l'ICOMOS Norvège. Pour en savoir plus, cliquer <u>ici</u>.

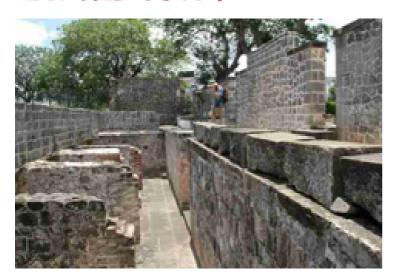
L'Association "PatriMundus" organise la 4ème conférence-débat des "Rencontres des jeunes professionnels du patrimoine africain" sur le thème : "Education et le développement des compétences des jeunes professionnels du patrimoine africain : défis et enjeux" le 15 juillet 2022 à 15h00 (GMT+2).



FEEDBACK DE IUIN

Du 14 au 17 juin 2022, s'est tenu à Ouagadougou (Burkina Faso), un atelier international autour du thème « Patrimoine culturel africain et le développement durable en Afrique subsaharienne : état de la recherche et contribution des sciences sociales ». Cet atelier qui a été organisé par l'Institut National des Sciences des Sociétés à travers son Laboratoire sur le patrimoine culturel et le développement durable avait pour objectif majeur de faire l'inventaire des différentes contributions de chercheurs et de professionnels dans le domaine du patrimoine culturel francophone. Plus de 60 spécialistes du patrimoine se sont retrouvés pour discuter du rôle du patrimoine dans le développement durable et des moyens de le valoriser davantage. Ce fut également une occasion pour les différents professionnels de partager les bonnes pratiques en matière de conservation du patrimoine culturel. Le groupe des professionnels émergents de ICOMOS pour la région Afrique était représenté par deux de ses membres à cet atelier : messieurs Jean-Paul Lawson (Bénin) et Bély Hermann Abdoul-Karim Niangao (Burkina-Faso) ont apporté d'excellentes contributions à ce colloque.

LE SAVIEZ-VOUS ?





Photographies d'''Aapravasi Ghat'' Site inscrit au Patrimoine Mondial. © Kiraan Jankee & Florentine Okoni. 2021

Le site du patrimoine mondial - Aapravasi Ghat, Île Maurice: histoire et symbolique du seul site des travailleurs engagés inscrit au patrimoine mondial

Le site du patrimoine mondial Aapravasi Ghat, vestige d'un dépôt d'immigration construit en 1849, est situé à Port-Louis, la capitale de l'île Maurice, où la diaspora moderne des travailleurs engagés a commencé.

Le site du patrimoine mondial d'Aapravasi Ghat a été inscrit en 2006 selon le critère VI comme suit : « L'Aapravasi Ghat, en tant que premier site choisi par le gouvernement britannique en 1834 pour la « grande expérience » de l'emploi d'une main-d'œuvre engagée sous contrat, au lieu d'esclaves, est fortement associé au souvenir de près d'un demi-million de travailleurs « engagés » arrivés d'Inde à Maurice pour travailler dans les plantations sucrières ou être transférés vers d'autres régions du monde.» (Décision 30COM 8B.33 du Comité du patrimoine mondial).

Le dépôt d'immigration d'Aapravasi Ghat a reçu et traité des travailleurs engagés d'Inde, d'Afrique de l'Est, de Madagascar, de Chine et d'Asie du Sud-Est pour travailler dans les plantations de canne à sucre de l'île dans le cadre de la « grande expérience ». Cette expérience a été introduite par le gouvernement britannique, après l'abolition de l'esclavage dans l'Empire britannique en 1834, pour démontrer la supériorité du travail « libre » sur le travail des esclaves dans ses colonies de plantation. Le succès de la « Grande expérience » à Maurice a conduit à son adoption par d'autres puissances coloniales à partir des années 1840, a entraîné la migration de plus de deux millions de travailleurs sous contrat dans le monde, dont l'Île Maurice a reçu près d'un demi-million.

Pour les Mauriciens, Aapravasi Ghat est un lieu de mémoire important jouant un rôle crucial dans le renforcement de notre unité nationale, la préservation de nos valeurs culturelles et contribue au processus crucial de construction de la nation.

Depuis l'inscription de l'Aapravasi Ghat sur la Liste du patrimoine mondial en 2006 et l'ouverture du Centre d'interprétation Beekrumsing Ralallah en 2014, le nombre de visiteurs, locaux et étrangers, ne cesse d'augmenter. La visite du site du patrimoine mondial d'Aapravasi Ghat commence par une visite du centre d'interprétation de Beekrumsing Ramlallah suivie d'une visite du bien du patrimoine mondial. Le Centre est l'un des rares lieux dédiés à l'engagement dans le monde. À travers son exposition dynamique et moderne, le Centre présente la mise en place et le développement de l'engagisme ainsi que l'expérience des travailleurs engagés au dépôt d'immigration d'Aapravasi Ghat à Maurice.

Pour en savoir plus sur ce patrimoine exceptionnel de l'humanité, rendez-vous sur notre site : https://aapravasi.govmu.org/
Vijayalutchmee Beejadhur-Poteah

WHAT'S NEWS? | EDITION 0003













• 17e université internationale d'été des jeunes et du patrimoine (Sarajevo-Mostar-Stolac)

Les participants à l'ISSYH sont encouragés à réfléchir à la manière dont communautés cohésives sur le plan social, mais fondamentalement ouvertes, peuvent être développées et maintenues, ainsi qu'à l'importance de combiner la diversité avec des racines solides dans le patrimoine local. Pour en savoir plus, stolacsummerschool@gmail.com. Date limite: 06 Juillet 2022.

• Appel à résumés Symposium scientifique ICOMOS GA Sydney 23

Le Comité du Symposium Scientifique invite à soumettre des résumés pour la 21ème Assemblée Générale et le Symposium Scientifique de l'ICOMOS (ICOMOS GA2023) qui se tiendra à l'International Convention Centre, Sydney, Australie du 31 août au 9 septembre 2023. Pour postuler, cliquez ici. Date limite: 15 Août 2022.

